



Le Syndicat CGT des Agents Territoriaux de Villetaneuse

Villetaneuse, le 24 mars 2022.

M. Dieunor EXCELLENT
Maire de Villetaneuse
1 Place de l'Hôtel de Ville
93430 Villetaneuse

Courrier envoyé par courriel le jeudi 24 mars 2022

Objet : Le Syndicat CGT des Agents Territoriaux de Villetaneuse se saisit du préavis de grève de la fédération CGT des services publics couvrant les journées du 1er mars 2022 au 31 mars 2022 pour l'ensemble des agents de la mairie de Villetaneuse, CCAS compris.

Monsieur Le Maire,

Le quotidien des Agent·es Territoriaux de Villetaneuse, c'est la perte de sens du travail, un climat délétère qui s'est installé, des courriers qu'ils vous adressent mais qui restent sans réponse, des simulacres de concertation, des pressions directes sur des agent·es de plus en plus importantes, des absences ou des maladies sanctionnées, des salaires et des formations bloquées, des conditions d'existence de plus en plus difficiles, un manque de reconnaissance voire du mépris...

Bien que les personnels répondent toujours présents, avec sérieux, professionnalisme, abnégation dans le cadre de leurs missions dévolues au service public, ils et elles subissent des conditions de travail de plus en plus dégradées, un mépris de leur qualification, de leur expertise, une précarité d'emploi qui les amènent à quitter la collectivité ! Un nombre important de départs d'agents de la collectivité doit vous alarmer !

Apparemment, cela vous comblerait, vous permettant de remplacer ces agents conscients de la mission de service public par du personnel complaisant...

Ce qu'exigent le service public et les Agent·es Territoriaux de Villetaneuse est pourtant simple : c'est pouvoir servir uniquement les valeurs, les missions du service public et non pas le fait du prince, dans les meilleures conditions, avec une garantie de carrière, et avec des salaires qui évoluent de manière significative. Quand les agents sont bien considérés, mieux ils œuvrent, mieux est le service public rendu à la population !

Nous condamnons donc vos choix délibérés d'une politique municipale d'austérité de gestion dont les effets sont nuisibles pour les territoriaux de Villetaneuse, d'une politique discrétionnaire dans les recrutements et comptable du « 012 » donc de gestion de la masse salariale. Vous poursuivez votre braderie à la découpe des postes, des heures supplémentaires, des sites et la chasse aux m². Nous avons toutes les raisons de rejeter votre politique d'austérité et de distribution des postes !

Vous comptez ainsi intensifier : la mobilité et la polyvalence du personnel, les suppressions de postes, la récupération des heures supplémentaires au détriment de leur paiement, la suppression de la nécessité absolue de service de certains agents logés pour récupérer des loyers: ceci au détriment de la sécurité des biens et des personnes. Le seul argument avancé est que vous avez des projets à mettre en œuvre tel que la police municipale, la piscine, etc.

Nous répliquons : pas au détriment du service public et des agents territoriaux de Villetaneuse !!!

Notre syndicat CGT des Agents Territoriaux de Villetaneuse est une force de proposition qui œuvre dans l'intérêt du service public, des agents mais surtout une force de lutte pour le progrès social afin d'obtenir de nouveaux droits et de meilleures conditions de travail.

Vous méconnaissez les modalités du dialogue social. En effet, à l'occasion de la mensuelle syndicale du mercredi 09 mars, vous avez souhaité aborder les revendications des agents des sports et agents logés suite à notre préavis de grève. Alors même que ces deux sujets d'importance méritaient une réunion spécifique, vous n'avez de fait pas permis que les sujets initialement prévus soient débattus.

Devant les points de désaccord et le manque d'avancées significatives, notre syndicat CGT maintiendra la mobilisation des personnels agents logés et des sports jusqu'à satisfaction de leurs revendications et tiendra informé les personnels.

Pour les agents logés, votre projet remet en cause les logements de fonction et la proximité nécessaire dans un contexte de crise sociale et de logement pour des catégories dont les salaires sont les plus bas. Cela instaure une discrimination, une différence de traitement entre le personnel puisque vous proposez à certains d'entre eux de ne payer que les fluides et à d'autres de s'acquitter également d'un loyer équivalent à 50 % de sa valeur locative. En toute illégalité, vous n'avez jamais considéré les « heures supplémentaires de travail effectif » qui n'ont jamais été payées, ni la prise en compte de leur situation en sécurisant et en réaffirmant leur droit à un logement gratuit tel que le mentionne le décret de 2012. Cette perte de pouvoir d'achat est énorme pour ces personnels de catégorie C percevant des rémunérations basses !

Nous souhaitons de nouveau vous rappeler les règles qui régissent les échanges de construction avec un syndicat dont le rôle est singulièrement de négocier des accords, porter les revendications des agents, assurer la défense collective et individuelle de leurs intérêts, obtenir de nouveaux droits et une amélioration des conditions de travail.

Dans cet esprit, nous appelons l'ensemble des Agent·es de la mairie de Villetaneuse, CCAS compris à faire des journées à venir et particulièrement celle du jeudi 31 mars 2022 une journée forte de grève, de manifestation et l'occasion de réaffirmer pour l'ensemble des agent·e·s :

- Le dégel du point d'indice et son augmentation immédiate de 10% ;
- La défense et le renforcement des services publics locaux et l'arrêt de tous les processus de privatisation ;
- Le recrutement d'emplois statutaires et l'ouverture des postes nécessaires ;
- L'arrêt immédiat des pressions directes sur les agent·es ;
- L'ouverture de véritables concertations et transparence avec les agent·es pour les évolutions de carrière, les plans de formations budgétées, les avancements réalisables, les remplacements nécessaires, les postes susceptibles d'être titularisés, etc.
- L'accès en amont des agents aux documents de réorganisation du service de rattachement, le télétravail, les ouvertures et fermetures des permanences des samedis, les départs en retraite et les recrutements obligatoires y afférant ouvrant droit à titularisation ;
- Le maintien des mesures régissant la nécessité absolue de service, ainsi que le logement de fonction y afférant pour tous les agent·es concernés, sans discrimination et sans différence de traitement entre le personnel. La demande à ce que soit répertorié l'ensemble des missions aujourd'hui exercés par les personnels actuellement logés dans le futur arrêté (Missions de gardiennage, sécurité des biens et infrastructures, gestions, maintenance, les heures d'astreinte à présence, etc.)
- L'arrêt des suppressions de postes sur certains sites, entraînant la présence d'un seul agent ;
- L'arrêt des processus de recrutements « pipés », en conséquence discrétionnaires.

Les revendications concernent les agents de la Ville de Villetaneuse, CCAS compris, toutes catégories et toutes filières confondues, qui pourront se porter grévistes à partir du 23 mars et les jours suivant du mois de mars 2022, pour une durée de 0 à 24 heures. Afin de permettre aux agent·e·s de la collectivité de participer aux différentes actions à venir, pour défendre leurs intérêts, leur santé, leur emploi, pour améliorer leurs conditions de travail, pour porter leurs revendications et de prendre des décisions d'action, nous nous saisissons du préavis de grève de la fédération CGT des services publics de 0 à 24 h, pour les journées des 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 mars 2022.

Rappel de la Loi du 19 Octobre 1982 ; Pendant la durée du préavis, les parties intéressées sont tenues de négocier.

Dans l'attente de nous rencontrer dans le cadre de véritables négociations, veuillez agréer, monsieur le Maire, nos salutations syndicales.

**Le Secrétaire Général
du syndicat CGT des Agents Territoriaux de Villetaneuse,**

M. Salim HOCINI.